

CH_VB 2001-1394 3033 vom 17. Juli 2001

Bundesverwaltung, 2001-07-17, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_2001-1394_3033

FR: CH_VB 2001-1394 3033 du 17 juillet 2001

IT: CH_VB 2001-1394 3033 del 17 luglio 2001

Erwägungen

E. 1

La défenderesse est exclue de la procédure.

E. 2

L'opposition n° 4189/2000 contre la marque internationale n° 722 607 (Tiggers (fig.)) est close par classement.

E. 3

L'avis de refus provisoire total du 15 juin 2000 sera retiré après l'entrée en force de la présente décision.

E. 4

La taxe d'opposition reste acquise à l'Institut.

E. 5

La présente décision est notifiée aux parties, à la défenderesse par voie de publication dans la Feuille fédérale. Voies de droit La présente décision peut être attaquée par voie de recours dans les 30 jours à dater de sa notification devant la Commission de recours en matière de propriété intellectuelle, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne. Les mémoires de recours doivent être présentés en trois exemplaires. Une copie de la décision attaquée sera jointe au recours. 17 juillet 2001 Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle: Division des marques

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Décision dans la procédure d'opposition n° 4189/2000 In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2001 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 28 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 17.07.2001 Date Data Seite 3033-3033 Page Pagina Ref. No

E. 10

125 516 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.